



Commune de Vich

Bilan de la législature 2021 - 2026

La Municipalité s'est composée des personnes suivantes :

Du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2024

Antonella Salamin, Syndique
Jean-Claude Bissat, Municipal
Philippe Mundler, Municipal
Richard Stoecklin, Municipal
Carol Wuersch, Municipale

Du 16 juin 2025 au 30 juin 2026

Antonella Salamin, Syndique
Jean-Claude Bissat, Municipal
Claudio Greco, Municipal
Richard Stoecklin, Municipal
Carol Wuersch, Municipale



La ou le Vice-syndic a changé chaque année selon un tournus établi par ordre d'ancienneté.

“

La qualité de vie des habitants de Vich
est notre priorité

”

Ce bilan de fin de législature reprend les points principaux de notre programme 2021-2026 présenté en décembre 2021.

Le programme de législature partait du désir commun des 5 élus d'améliorer la qualité de vie de nos citoyens. Notre plan d'action pour y aboutir se déclinait en 6 axes principaux.

Poursuivre un développement urbanistique harmonisé. Entretien et améliorer le patrimoine communal



Plan d'aménagement communal (PACom)

Le PACom et son règlement ont été finalisés avec une enquête publique en décembre 2025. Ils devront être présentés au Conseil Communal en 2027.

Rénovation et transformation de la Maison du Tilleul

L'exécutif travaille sur cette transformation du bâtiment depuis plus de 5 ans. La mise à disposition du nouveau bâtiment est prévue en juillet 2026

Rénovation du temple de Vich, une étude a été acceptée pour des travaux prévus en 2027 et 2028.



Soutenir les sociétés locales. Favoriser les échanges et les lieux de rencontre

Associations locales

Des mesures favorisant la création et/ou le maintien des associations à Vich ont été adoptées.

Réaménagement de la place de jeux

Création d'un endroit convivial pour les enfants et familles en juillet 2021 – Des tables de pique-nique ont été mises à disposition.

Réalisation du terrain multisport

Construction du terrain multisport en 2022 – Le terrain multisport a été complété par un coin ombragé et convivial. Le terrain du foot pour junior a été rénové.

Parc pour les chiens

Mise à disposition de 1300m² pour nos amis à quatre pattes à la route des Montagnards.

Favoriser la mobilité douce. Lutter contre les pollutions



Apaisement du trafic à travers le village

Une demande 30 km/h jour et nuit sur la route de Gland a été déposée et refusée par la DGMR en ce qui concerne la journée, mais acceptée et mise en place pour la nuit. Malgré cela, l'exécutif cherche toujours des moyens pour apaiser le trafic à travers le village.

Liaison mobilité douce entre le centre de Vich et la gare de Gland

Finalisation de l'étude préliminaire avec plusieurs partenaires pour la construction d'une passerelle au-dessus de l'autoroute. Une collaboration entre OFROU, DGMR, Gland, Vich et

Région Nyon.

Réaménagement de la jonction autoroutière

La mise à l'enquête publique est terminée. Les travaux sont prévus en 2027-2028. Ces aménagements favoriseront la circulation des bus entre Vich et la gare de Gland. Les espaces réservés aux vélos et aux piétons seront améliorés.

Vélos en libre-service

La Commune de Vich a adhéré au système de Région de Nyon pour des vélos en libre-service.

Stationnement privilégié des résidents

Règlement adopté et mis en application pour une plus grande disponibilité des places de parc pour les Vichois.

Eclairage public et diminution de la pollution lumineuse

Le programme d'éclairage public respectueux de l'environnement a été adopté et régulièrement revu. Il permet de respecter les espaces comme les forêts et le couloir de faune en diminuant la pollution lumineuse.

Nouvel éclairage du terrain de football

Il a permis la réduction de la puissance d'éclairage de 8000W à 5600W.

Remplacement des anciens véhicules de la voirie

Des véhicules neufs électriques et/ou moins polluants ont remplacé nos vieux véhicules thermiques.

Valoriser les énergies renouvelables. Mettre en oeuvre des mesures en faveur de la biodiversité



Plan Energie et Climat Communal (PECC)

La vision communale pour un plan d'action dans le cadre du PECC a été établie. Elle se base sur une analyse du profil climatique et énergétique de la commune, une participation des citoyens par le biais d'un sondage et d'un atelier en présentiel afin de définir un plan d'actions communal.

Règlements adoptés pour favoriser les énergies renouvelables et la biodiversité

= un fond et des subventions pour les énergies renouvelables et le développement durable (FEDD)

= la protection du patrimoine arboré et inventaire des arbres remarquables.

Plantation de haies pour la biodiversité sur les terrains appartenant à la Commune de Vich et installation de trois gouilles pour les crapauds à ventre jaune au Mollard.

Journée citoyenne - Ramassage des déchets sur le territoire de la commune avec la participation des citoyens.

Ecole en forêt – Construction d'un canapé forestier pour les écoles et les garderies de Vich.

Valorisation des déchets

Mise en place d'une tournée de collecte des biodéchets en porte-à-porte et de la récolte des plastiques et du polystyrène expansé au centre de tri.



Œuvrer pour une gestion communale saine et rigoureuse. Donner à nos citoyens un accueil et un service de qualité

Administration communale

Malgré les travaux de transformation des locaux de l'administration, maintien d'un bon service à la population et des outils qui permettent de répondre aux demandes.

Gestion de crise – Fin de la crise COVID en 2021 et nouvelle crise énergétique en 2022 avec la mise en place du plan de continuité et du concept « point de rencontre ».

Adoption de nouveaux règlements en cours de législature pour définir un cadre communal plus cohérent et plus juste dans la vie des citoyens et des employés de la commune de Vich :

= Règlement pour le personnel communal - août 2022

= Règlement général de police - janvier 2024

= Règlement communal relatif à l'utilisation des caméras de vidéosurveillance - février 2024

Avec une fiscalité raisonnable pour les Vichois



Durant cette législature, nous avons atteint une certaine stabilité au niveau du nombre des habitants et de nos revenus.

Nos buts en matière de fiscalité raisonnable ont été atteints par ces constatations :

– pas d'augmentation du taux d'imposition communal

– pas d'augmentation des taxes

– planification de nos investissements dans le temps pour éviter un fort endettement des résultats annuels à l'équilibre obtenu avec une gestion rigoureuse des deniers publics



Conclusion

Avec ce bilan de législature, l'exécutif reprend les actions décidées dans son programme de législature 2021-2026.

Nous constatons avec une certaine satisfaction que beaucoup de projets ont abouti ou ont été traités dans l'intérêt des Vichois et des Vichois.

Toutes ces actions ont contribué à améliorer le cadre de vie à Vich.